

NOVACYT



GROUPE NOVACYT
COMPTES SEMESTRIELS 2023

Compte de résultat consolidé au 30 juin 2023

Montants en k€	Notes	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2023	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2022
Activités poursuivies			
Chiffre d'affaires	4	3 339	16 508
Coût des ventes	6	-1 674	-12 498
Marge brute		1 665	4 010
Frais de commercialisation, de marketing et de distribution		-1 506	-2 887
Frais de recherche et de développement		-1 239	-3 271
Frais généraux et administratifs		-5 579	-6 211
Subventions gouvernementales		125	180
Perte d'exploitation avant éléments exceptionnels		-6 534	-8 179
Autres produits d'exploitation	7	-	2
Autres charges d'exploitation	7	-1 862	-535
Perte d'exploitation après éléments exceptionnels		-8 396	-8 712
Produits financiers	8	1 994	2 351
Charges financières	8	-1 911	-723
Perte avant impôt		-8 313	-7 084
Produit d'impôt	9	174	2 041
Résultat après impôt des activités poursuivies		-8 139	-5 043
Résultat des activités abandonnées	16	-209	-3 656
Résultat après impôt attribuable aux actionnaires de la société consolidante		-8 348	-8 699
Perte par action (£)	10	-0,12	-0,12
Perte diluée par action (£)	10	-0,12	-0,12
Perte par action des activités poursuivies (£)	10	-0,12	-0,07
Perte diluée par action des activités poursuivies (£)	10	-0,12	-0,07
Perte par action des activités abandonnées (£)	10	-0,00	-0,05
Perte diluée par action des activités abandonnées (£)	10	-0,00	-0,05

État consolidé du résultat global au 30 juin 2023

Montants en k€	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2023	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2022
Résultat de la période comptabilisée dans le compte de résultat	-8 348	-8 699
Éléments recyclables en résultat :		
Réserves de conversion	474	-434
Résultat global consolidé	-7 874	-9 133
Résultat global attribuable à :		
Actionnaires de la société consolidante (*)	-7 874	-9 133

(*) Il n'y a pas d'intérêts minoritaires.

État de la situation financière au 30 juin 2023

Montants en k€	Notes	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2023	(Audité) Exercice clos au 31 décembre 2022
Goodwill		6 482	6 646
Autres immobilisations incorporelles		2 679	3 121
Immobilisations corporelles		2 242	2 751
Droits d'utilisation		361	521
Actifs d'impôts différés		527	624
Total actifs non courants		12 291	13 663
Stocks et encours	11	2 459	3 027
Clients et autres débiteurs	12	33 272	33 662
Créances fiscales		608	1 149
Charges constatées d'avance et dépôts de garanties à court terme		1 775	2 418
Placements financiers à court terme		9	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie		81 734	86 973
Total actifs courants		119 857	127 238
Total actif		132 148	140 901
Dettes de location à court terme		170	609
Provisions à court terme	13	20 015	20 300
Fournisseurs et autres créditeurs	14	2 959	2 787
Autres passifs courants		407	540
Total passifs courants		23 551	24 236
Actif net courant		96 306	103 002
Dettes de location à long terme		219	263
Provisions à long terme	13	98	95
Passifs d'impôts différés		893	1 041
Autres dettes à long terme		77	50
Total passifs non courants		1 287	1 449
Total passif		24 838	25 685
Actif net		107 310	115 216

État de la situation financière au 30 juin 2023 (suite)

Montants en k€	Notes	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2023	(Audité) Exercice clos au 31 décembre 2022
Capital social	15	4 053	4 053
Primes liées au capital		50 671	50 671
Actions propres		-123	-91
Autres réserves		-1 543	-2 017
Réserves "equity"		1 155	1 155
Résultats accumulés		53 097	61 445
Total des capitaux propres – part du groupe		107 310	115 216
Total des capitaux propres		107 310	115 216

Tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2023

Montants en k€	Autres réserves du groupe								Résultats accum.	Total capitaux propres
	Capital social	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves "equity"	Acquisition des actions de Primer Design	Réserve de conversion	OCI s. PIDR	Total		
Solde au 1er janvier 2022	4 053	50 671	-78	1 155	-2 407	1 241	-8	-1 174	87 188	141 815
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-843	-	-843	-	-843
Perte de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-25 730	-25 730
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	-843	-	-843	-25 730	-26 573
Mouvements sur actions propres	-	-	-13	-	-	-	-	-	-	-13
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-13	-13
Solde au 31 décembre 2022	4 053	50 671	-91	1 155	-2 407	398	-8	-2 017	61 445	115 216
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	474	-	474	-	474
Perte de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-8 348	-8 348
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	474	-	474	-8 348	-7 874
Mouvements sur actions propres	-	-	-32	-	-	-	-	-	-	-32
Solde at 30 juin 2023	4 053	50 671	-123	1 155	-2 407	872	-8	-1 543	53 097	107 310

Tableau des flux de trésorerie pour le semestre au 30 juin 2023

Montants en k€	Notes	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2023	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2022
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation	17	-5 691	-1 662
<i>Flux de trésorerie d'exploitation des activités abandonnées</i>		-1 287	-1 589
<i>Flux de trésorerie d'exploitation des activités poursuivies</i>		-4 404	-73
Activités d'investissement			
Produits de cession des immobilisations corporelles		13	-
Acquisitions de brevets et de marques		-35	-119
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-138	-182
Variation des dépôts de garantie		120	-36
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise		-2	16
Intérêts perçus		1 052	122
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement		1 010	-199
<i>Flux de trésorerie d'investissement des activités abandonnées</i>		88	7
<i>Flux de trésorerie d'investissement des activités poursuivies</i>		922	-206
Activités de financement			
Remboursement des dettes de location		-483	-200
Achat d'actions propres – net		-32	-14
Intérêts payés		-19	-67
Flux de trésorerie nets des activités de financement		-534	-281
<i>Flux de trésorerie liés au financement des activités abandonnées</i>		-320	-84
<i>Flux de trésorerie liés au financement des activités poursuivies</i>		-214	-197
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-5 215	-2 142
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		86 973	101 746
Effet des variations des taux de change		-24	37
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		81 734	99 641

1. INFORMATIONS GENERALES ET BASE DE PREPARATION

Novacyt est un groupe international de diagnostic qui propose un large portefeuille de tests de diagnostic in vitro et moléculaire pour un grand nombre de maladies infectieuses, permettant des tests plus rapides, plus précis et plus accessibles afin d'améliorer la performance des soins. Le groupe offre à ses clients une fluidité des analyses, depuis l'échantillon jusqu'au résultat, grâce à ses instruments/solutions intégrés et évolutifs. Le groupe est spécialisé dans la conception, la fabrication et la fourniture de kits PCR en temps réel, de réactifs et d'une gamme complète d'instruments de laboratoire et de qPCR pour la recherche en biologie moléculaire et l'utilisation clinique. Novacyt propose l'une des gammes les plus variées et les plus complètes de tests qPCR au monde, couvrant les tests humains, vétérinaires, de biodéfense, environnementaux, agricoles et alimentaires. Son siège social est situé au 13 Avenue Morane Saulnier, 78140 Vélizy Villacoublay.

Les informations financières contenues dans le présent rapport comprennent les états financiers consolidés du groupe et de ses filiales (ci-après dénommés collectivement le "Groupe"). Elles sont préparées et présentées en livres sterling ("GBP"), arrondies au millier le plus proche ("k£").

Ce condensé d'informations financières consolidées semestrielles ne constitue pas des comptes statutaires complets. Il ne comprend pas toutes les informations requises pour les états financiers annuels complets et doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les comptes statutaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été approuvés par le Conseil d'administration et ont été déposés au greffe du tribunal de commerce. Le rapport du commissaire aux comptes sur ces comptes n'est assorti d'aucune réserve. Les informations financières pour les semestres clos le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022 ne sont pas auditées et celles concernant l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2022 sont auditées.

2. RESUME DES METHODES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière ("IFRS") adoptées par l'Union européenne.

Les informations financières ont été préparées sur la base du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers qui ont été évalués à leur juste valeur. Le coût historique se base en général sur la juste valeur de la contrepartie versée en échange des biens et services.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction effectuée en bonne et due forme entre les participants à l'opération à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé à l'aide d'une autre technique. Pour estimer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe tient compte des caractéristiques de l'actif ou du passif que les acteurs du marché auraient prises en compte pour déterminer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur à des fins d'évaluation et/ou d'information dans les états financiers est déterminée sur cette base, à l'exception des opérations de location qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 16 et des évaluations qui présentent certaines similitudes avec la juste valeur mais qui ne sont pas une juste valeur, telles que la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2 ou la valeur d'usage dans l'IAS 36.

Les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives par rapport aux informations financières sont l'évaluation du goodwill (voir la note 16 des comptes statutaires 2022 pour plus de détails), les valeurs comptables et les durées d'utilité des autres immobilisations incorporelles (voir la note 17 des comptes statutaires 2022 pour plus de détails), les impôts différés (voir la note 20 des comptes statutaires 2022 pour plus de détails), les créances clients (voir la note 22 des comptes statutaires 2022 et la note 12 des comptes semestriels 2023 pour plus de détails) et les provisions pour risques et autres provisions liées à l'exploitation (voir la note 29 des comptes statutaires 2022 et la note 13 des comptes semestriels 2023 pour plus de détails).

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliqués de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans les informations financières.

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les présents états financiers consolidés semestriels résumés sont essentiellement les mêmes que celles appliquées par le Groupe dans ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et qui constituent la base des états financiers de 2023. La méthodologie de sélection des hypothèses sous-tendant les calculs de la juste valeur n'a pas changé depuis le 31 décembre 2022.

Périmètre et méthode de consolidation

Tous les actifs et passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie relatifs aux transactions entre les membres du Groupe sont éliminés lors de la consolidation. Le périmètre de consolidation du Groupe comprend les sociétés suivantes, toutes consolidées par intégration globale lors de leur entrée dans le périmètre.

Entreprises	Au 30 juin 2023		Au 30 juin 2022	
	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Biotec Laboratories Ltd	100%	IG	100%	IG
IT-IS International Ltd	100%	IG	100%	IG
Lab21 Healthcare Ltd	100%	AA	100%	AA
Novacyt US Inc	100%	IG	100%	IG
Novacyt Inc	100%	IG	100%	IG
Microgen Bioproducts Ltd	100%	AA	100%	AA
Novacyt SA	100%	IG	100%	IG
Novacyt Asia Ltd	100%	IG	100%	IG
Novacyt China Ltd	100%	IG	100%	IG
Novacyt UK Holdings Ltd	100%	IG	100%	IG
Primer Design Ltd	100%	IG	100%	IG

Légende : *IG : Consolidation totale*
 AA : Activité abandonnée

Activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente

Une activité abandonnée est une composante qui a été soit cédée, soit classée comme détenue en vue de la vente, et qui :

- représente une ligne d'activité ou une zone géographique d'opérations majeure et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une branche d'activité ou d'une zone géographique d'opérations importante et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Le résultat des activités abandonnées est présenté dans le compte de résultat consolidé comme un montant unique comprenant le total des éléments suivants :

- Le résultat après impôt de l'activité abandonnée,
- Le gain ou la perte après impôt comptabilisé lors de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, et
- Le gain ou la perte après impôt comptabilisé sur la cession d'actifs ou du Groupe de cession constituant l'activité abandonnée.

Lorsqu'elle est significative, l'analyse du montant unique est présentée dans la note correspondante (voir note 16).

Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement et de financement des activités abandonnées ont été présentés séparément.

Aucun ajustement n'a été effectué dans l'état de la situation financière.

Continuité d'exploitation

Au moment de l'approbation des états financiers, la Direction s'attend raisonnablement à ce que le Groupe dispose de ressources suffisantes pour poursuivre son existence opérationnelle dans un avenir prévisible. Ils ont donc adopté le principe de la continuité de l'exploitation pour la préparation des états financiers.

Le modèle de continuité d'exploitation couvre la période allant jusqu'à septembre 2024 inclus. En procédant à cette évaluation, les administrateurs ont pris en compte les éléments suivants :

- Le besoin en fonds de roulement de l'entreprise ;
- Un solde de trésorerie positif au 30 juin 2023 de 81 734 000 £ ;
- Les coûts liés à l'acquisition de Yourgene Health plc ; et
- Le litige commercial du DHSC, qui sera jugé en juin 2024.

Toutefois, si Novacyt devait payer la valeur totale de la réclamation du DHSC au cours de la période allant jusqu'à septembre 2024 inclus, ce qui n'est pas le scénario que la direction considère comme probable, le Groupe ne disposerait pas de fonds suffisants pour régler le passif sans convenir d'un plan d'étalement des paiements ou lever des fonds supplémentaires.

Évaluation du goodwill

Le goodwill est ventilé par unité génératrice de trésorerie ("UGT") ou groupe d'UGT, en fonction du niveau auquel le goodwill est suivi à des fins de gestion. Conformément à l'IAS 36, aucune des UGT ou groupes d'UGT définis par le Groupe n'a une taille supérieure à celle d'un secteur opérationnel.

Tests de dépréciation

Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an à la date de clôture.

Ce test consiste à comparer la valeur comptable d'un actif à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui pourrait être obtenu de la vente d'un actif, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de la vente. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT.

Il n'est pas toujours nécessaire de déterminer à la fois la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Si l'un de ces montants est supérieur à la valeur comptable de l'actif, celui-ci n'est pas déprécié et il n'est pas nécessaire d'estimer l'autre montant.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre leur coût d'acquisition et leur valeur recouvrable. Le coût d'acquisition comprend les matières et fournitures et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre encourus pour les transformer dans leur état actuel. Il est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur recouvrable représente le prix de vente estimé, diminué des frais de marketing, de vente et de distribution.

La valeur brute des biens et fournitures comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation, égale à la différence entre la valeur brute déterminée selon les modalités ci-dessus et le prix de marché actuel ou la valeur de réalisation diminuée des frais proportionnels de vente, est constituée lorsque la valeur brute est supérieure à l'autre élément indiqué.

Créances clients

Le Groupe a établi une politique de crédit qui prévoit l'examen de la situation de chaque nouveau client avant l'octroi d'un crédit, et tient compte des évaluations de crédit externes lorsque c'est possible. Des limites de crédit sont établies pour tous les clients importants ou présentant un risque élevé. Elles correspondent au montant de crédit autorisé le plus élevé au-delà duquel une autorisation supplémentaire doit être obtenue d'un manager expérimenté. Le niveau des créances fait l'objet d'un suivi permanent par chaque division. Les limites de crédit sont revues régulièrement, et au moins une fois par an. Les clients qui ne satisfont pas aux critères de solvabilité du Groupe ne peuvent traiter avec lui que sur la base d'un paiement anticipé.

Les créances commerciales sont initialement enregistrées à leur juste valeur et ensuite évaluées au coût amorti. Cela se traduit généralement par leur comptabilisation à la valeur nominale moins une provision pour toute créance douteuse. Les créances commerciales libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la devise locale et réévaluées par la suite à la fin de chaque période, les différences de change étant enregistrées dans le compte de résultat en produit ou charge.

La provision pour créances douteuses est comptabilisée sur la base des pertes attendues par la direction, sans tenir compte de l'existence ou non d'un déclencheur de dépréciation (modèle des "pertes de crédit attendues"). En appliquant la norme IFRS 9, le Groupe a conclu qu'il n'était pas possible de déterminer un taux de défaillance historique en raison du faible niveau de pertes historiques. Le Groupe comptabilise donc une provision pour créances douteuses sur la base de l'ancienneté des factures. Lorsqu'une facture est en retard de plus de 90 jours par rapport à sa date d'échéance, sur la base des conditions de crédit convenues, cette facture est alors plus susceptible de faire l'objet d'un défaut de paiement que les factures dont la date d'échéance est dépassée depuis moins de 90 jours. Ces factures seront donc intégralement provisionnées dans le cadre d'un modèle de perte de crédit attendue, sauf si la direction a examiné le dossier et en a jugé autrement.

Les créances commerciales sont comptabilisées en pertes lorsqu'il n'y a pas de perspective raisonnable de recouvrement. Les indicateurs de l'absence de perspective raisonnable de recouvrement sont notamment le fait que le débiteur ne s'engage pas dans un plan de paiement échelonné et qu'il n'effectue pas les paiements prévus contractuellement dans les 365 jours suivant la date d'échéance initiale.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus pour faire face à des engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins d'investissement ou autres. Pour qu'un placement soit considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible en un montant connu de trésorerie et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les comptes bancaires courants et les titres négociables (OPCVM de trésorerie, titres de créance négociables, etc.) qui peuvent être liquidés ou vendus dans un délai très court (généralement avec des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois) et qui présentent un risque négligeable de changement de valeur. Tous ces éléments sont évalués à leur juste valeur, les ajustements éventuels étant comptabilisés dans le compte de résultat.

Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont des obligations de fournir de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Elles sont comptabilisées dans l'état de la situation financière lorsque le Groupe devient partie à une transaction générant des dettes de cette nature. Les dettes fournisseurs sont comptabilisées dans l'état de la situation financière à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, sauf si le règlement doit intervenir plus de 12 mois après la comptabilisation. Dans ce cas, elles sont évaluées selon la méthode du coût amorti. L'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif entraîne la comptabilisation d'une charge financière dans le compte de résultat. Les dettes fournisseurs sont sorties de l'état de la situation financière lorsque l'obligation correspondante est acquittée.

Les dettes fournisseurs n'ont pas fait l'objet d'une actualisation, car l'effet de ce calcul serait négligeable.

Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à la date de clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il y aura une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente de la part de ce dernier. Les provisions pour risques et charges couvrent le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie future de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions concernent la remise en état des locaux loués, les risques liés aux litiges et les garanties sur les produits.

Plan d'intéressement à long terme

Novacyt a attribué des actions à certains employés dans le cadre d'un plan d'intéressement à long terme ("LTIP" ou "Long-Term Incentive Plan") adopté le 1er novembre 2017. Les dernières tranches ont été payées en 2022 et ce plan est désormais entièrement soldé.

En décembre 2021, Novacyt a mis en place un LTIP en numéraire pour les employés répondant à certains critères, basé sur la réalisation d'objectifs annuels d'EBITDA sur une période de qualification de trois ans. Le bénéfice du plan sera acquis au troisième anniversaire de la date d'attribution et sera réglé en espèces.

En février 2022, un programme d'attribution d'actions de performance pour les cadres supérieurs a été créé dans le cadre du nouveau LTIP. Ce dernier a remplacé le précédent programme d'attribution d'actions fictives qui a pris fin en novembre 2020.

Le programme d'attribution d'actions de performance 2022 est structuré sous forme d'options à coût nul, donnant le droit d'acquérir un nombre déterminé d'actions à un prix d'exercice nul par action (c'est-à-dire sans paiement) conformément aux règles, régies par les articles L-225-197-1 et suivants du Code de commerce ("actions gratuites").

Les attributions seront acquises sur une période de performance de trois ans, commençant le 1er janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2024, sous réserve que la société atteigne certains niveaux de croissance du rendement total pour l'actionnaire. La référence pour le rendement total pour les actionnaires est basée sur le prix de clôture moyen des actions de la société en décembre 2021, qui était de 3,54 livres sterling. Ce chiffre sera comparé au chiffre équivalent en décembre 2024.

Chiffre d'affaires consolidé

La norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" pose le principe de la reconnaissance du chiffre d'affaires uniquement lorsque les obligations de performance sont remplies et que le contrôle des biens ou services correspondants est transféré. Elle aborde des éléments tels que la nature, le montant, le calendrier et l'incertitude des produits, ainsi que les flux de trésorerie découlant des contrats avec les clients. L'IFRS 15 prévoit une approche en cinq étapes du processus de comptabilisation des produits et s'applique à tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux qui entrent dans le champ d'application d'autres normes :

- Étape 1 - Identifier le(s) contrat(s) avec un client
- Étape 2 - Identifier les obligations de performance du contrat
- Étape 3 - Déterminer le prix de la transaction
- Étape 4 - Attribuer le prix de la transaction aux obligations de performance du contrat
- Étape 5 - Comptabiliser les produits lorsque (ou au fur et à mesure que) l'entité satisfait à une obligation de performance

Le Groupe s'acquitte de ses obligations de performance principalement à un moment donné et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des obligations de performance satisfaites au fil du temps n'est pas significatif. Ainsi, les produits sont généralement comptabilisés au moment de la vente, et le jugement nécessaire pour déterminer le moment du transfert de contrôle est peu significatif.

Certains contrats conclus avec des clients contiennent une garantie d'assurance limitée qui est comptabilisée conformément à l'IAS 37 (voir la méthode comptable relative aux provisions). Si une réparation ou un remplacement n'est pas possible dans le cadre de la garantie d'assurance, un remboursement intégral du prix du produit peut être accordé. Le passif potentiel lié au remboursement représente une composante variable du prix de vente (contrepartie variable).

En application de l'IFRS 15.53, le Groupe peut utiliser l'une ou l'autre des méthodes suivantes pour déterminer le montant de la contrepartie variable :

- La valeur attendue (somme des montants pondérés par les probabilités) ; ou
- Le montant le plus probable (généralement utilisé lorsque les résultats sont binaires).

La méthode utilisée ne relève pas d'un choix de méthode. La direction utilise celle qui, selon elle, permet de prévoir au mieux le montant de la contrepartie sur la base des termes du contrat. La méthode est appliquée de manière cohérente tout au long du contrat. Les contreparties variables sont limitées si nécessaire. La norme IFRS 15 exige que les produits ne soient pris en compte que dans la mesure où il est hautement probable qu'il n'y aura pas d'annulation significative au cours des périodes futures.

Pour réaliser cette évaluation, la direction a pris en compte les facteurs suivants (qui ne sont pas exclusifs) :

- La sensibilité de la contrepartie à des facteurs échappant à l'influence du Groupe ;
- Le délai au terme duquel l'incertitude sur le montant de la contrepartie devrait être résolue ;
- L'expérience du Groupe (ou d'autres preuves) avec des types de contrats similaires ;
- La pratique du Groupe d'offrir un large choix de concessions tarifaires ou de modifier les conditions de paiement de contrats similaires dans des circonstances analogues ; et
- L'importance et la largeur de la fourchette des montants de contrepartie possibles.

La décision de prendre ou non en compte la contrepartie variable est considérée comme un jugement important, car le terme "hautement probable" n'est pas défini dans la norme IFRS 15. La direction considère que le terme "hautement probable" signifie qu'il est beaucoup plus probable que probable.

Imposition

L'impôt sur le résultat de la période comprend l'impôt courant et l'impôt différé.

- **Impôts exigibles**

L'impôt exigible est basé sur le bénéfice imposable de l'année. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice net tel qu'il figure dans le compte de résultat car il exclut les éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres années, et il exclut également les éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé en utilisant les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la fin de la période de référence.

Une provision est comptabilisée lorsque le montant de l'impôt est incertain, mais qu'une sortie future de fonds au profit d'une autorité fiscale est jugée probable. Les provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation du montant à payer. L'évaluation est le résultat du jugement du Groupe, fondé sur l'avis de fiscalistes externes et sur l'expérience acquise sur ces sujets.

- **Impôts différés**

L'impôt différé est l'impôt que l'on s'attend à payer ou à recouvrer sur les différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable. Il est comptabilisé selon la méthode du report variable. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables et les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Ces actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire résulte de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale (autre que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises)

d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles imposables liées à des investissements dans des filiales et des entreprises associées, ainsi qu'à des participations dans des coentreprises, sauf lorsque le Groupe est en mesure de contrôler le renversement de la différence temporelle et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles déductibles liées à ces investissements et participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il y aura suffisamment de bénéfices imposables pour utiliser les avantages de ces différences temporelles dans un avenir proche.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est réexaminée à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour permettre le recouvrement de tout ou partie de l'actif.

L'impôt différé est calculé aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer à l'exercice au cours duquel le passif est réglé ou l'actif est réalisé, sur la base des lois fiscales et des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la manière dont le Groupe s'attend, à la fin de la période de référence, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le revenu prélevés par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôt exigible sur une base nette.

Impôts exigibles et impôts différés de l'exercice

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas les impôts courants et différés sont également comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou différé résulte de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'effet fiscal est inclus dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Régime britannique de la "Patent Box"

Le régime britannique de la "Patent Box" est un taux d'imposition spécial, très bas, sur les sociétés utilisé pour encourager la recherche et le développement en imposant les revenus des produits brevetés différemment des autres revenus. Le 30 mars 2022, Novacyt (plus précisément sa filiale Primer Design Ltd) a reçu la confirmation que l'Office britannique de la propriété intellectuelle avait accordé le brevet clé (ORF1a/b), avec le numéro de brevet GB2593010. Cela signifie que le taux d'imposition effectif sur les bénéfices (ajustés en fonction de certaines règles) provenant de la vente de produits incorporant ce brevet est proche de 10 % plutôt que le taux actuel de l'impôt britannique sur les sociétés de 25 %.

Le taux d'imposition effectif est donné par le biais d'une déduction fiscale. En raison de l'incertitude quant au calendrier précis de l'allègement fiscal dont bénéficie la société et de la complexité de la première demande, aucun actif fiscal n'a été comptabilisé. L'actif ne sera comptabilisé que lorsque la direction pourra mesurer et prévoir de manière fiable le résultat d'une réclamation au titre du régime "Patent Box" en termes de valeur et de calendrier.

Crédits d'impôt pour la recherche et le développement

Primer Design Ltd et IT-IS International Ltd bénéficient de crédits d'impôt pour certaines de leurs activités de recherche. Le crédit d'impôt est calculé par année financière et déduit de l'impôt à payer par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été engagées. Les crédits d'impôt qui ne peuvent être déduits de la charge fiscale sont abandonnés en faveur d'un crédit d'impôt remboursable et comptabilisés en subvention gouvernementale dans le compte de résultat.

En 2022, Primer Design Ltd et IT-IS International Ltd ont bénéficié d'un crédit d'impôt sur les dépenses de R&D pour certaines de leurs activités de recherche. Le crédit d'impôt est calculé par exercice à hauteur de 13 % des dépenses réelles et figure dans le compte de résultat en tant que subvention gouvernementale. Le crédit est imposable et, par conséquent, la charge fiscale sur ce crédit est incluse dans la ligne fiscale du compte de résultat.

Bénéfice/perte par action

Le Groupe présente un résultat de base et un résultat dilué par action ordinaire. Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, y compris les options.

Éléments exceptionnels

Les éléments exceptionnels sont les coûts ou les revenus qui contribuent à la formation du résultat opérationnel consolidé, et qui, de l'avis du conseil d'administration, doivent être présentés distinctement en raison de leur importance ou de leur fréquence.

3. PRINCIPAUX JUGEMENTS COMPTABLES ET PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE DES ESTIMATIONS

Pour l'application des principes comptables du Groupe, la direction est tenue de porter des jugements (autres que ceux impliquant des estimations) qui ont un impact significatif sur les montants comptabilisés et de faire des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs qui ne sont pas facilement accessibles à partir d'autres sources. Les estimations et les hypothèses associées sont basées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence. Les révisions des estimations

comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'affecte que cette période, ou dans la période de la révision et les périodes futures si la révision affecte à la fois la période actuelle et les périodes futures.

Principaux jugements comptables

- **Non prise en compte de certains produits**

Le produit d'une transaction ne doit inclure une contrepartie variable que s'il est hautement probable qu'aucun ajustement important du produit n'interviendra ultérieurement. Le qualificatif "hautement probable" n'est pas défini par la norme IFRS 15. Aussi, la direction doit porter un jugement important sur la nécessité de prendre ou non en compte la contrepartie variable. Le montant du chiffre d'affaires lié aux obligations de performance remplies en 2020 et sur lequel aucune réduction n'a pas été appliquée s'élève à 130 642 k€ et concerne le litige avec le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (Department of Health and Social Care - DHSC), dont les détails sont présentés à la note 18.

- **Créances commerciales et autres créances**

Une estimation des risques de non-recouvrement basée sur les informations commerciales, les tendances économiques actuelles et la solvabilité des clients individuels est effectuée pour déterminer la nécessité d'une dépréciation au cas par cas. La direction exerce son jugement pour déterminer si une provision pour perte de crédit est nécessaire.

Au 30 juin 2023, le Groupe avait des créances commerciales d'un montant de 25 209 k€ pour lesquelles une provision pour perte de crédit de 248 k€ a été appliquée. À la date de publication des états financiers semestriels, 23 957 k€ des créances du 30 juin 2023 restent impayées à l'échéance en raison du différend contractuel avec le DHSC (voir note 18). La direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que les soldes du 30 juin 2023 soient recouvrables ; il s'agit là d'un jugement important.

- **Provisions pour garantie des produits**

La valeur de la provision nécessaire est déterminée par la direction sur la base des informations disponibles, de l'expérience et, dans certains cas, d'estimations d'experts. Les provisions pour garantie des produits ne sont incluses que s'il est considéré comme probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire. La détermination de la probabilité est un jugement important, en particulier en considération du litige décrit dans la note 18.

Principales sources d'incertitude des estimations

Le Groupe a identifié plusieurs sources clés d'incertitude relatives aux estimations. Parmi elles, seule l'évaluation du goodwill est susceptible de donner lieu à des ajustements significatifs. Les autres domaines d'estimation ont été jugés non significatifs.

- **Évaluation du goodwill**

Les goodwills sont soumis à des tests de dépréciation annuels. Les valeurs recouvrables de ces actifs sont déterminées essentiellement sur la base de prévisions de flux futurs de trésorerie. Le montant total des flux de trésorerie attendus reflète la meilleure estimation par la direction des avantages et obligations futurs attendus pour l'UGT concernée. Les hypothèses utilisées et les estimations qui en résultent

couvrent parfois des périodes très longues, et prennent en compte les contraintes technologiques, commerciales et contractuelles associées à chaque UGT. Ces estimations sont principalement soumises à des hypothèses en termes de volumes, de prix de vente et de coûts de production associés, et de taux de change des devises dans lesquelles les ventes et les achats sont libellés. Elles dépendent également du taux d'actualisation utilisé pour chaque UGT.

La valeur des goodwill est testée chaque fois qu'il existe des indices de dépréciation et revue à chaque date de clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient.

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

Montants en k€	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2023	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2022
Zone géographique		
Royaume-Uni	814	8 447
France	196	122
Reste de l'Europe	584	2 851
Amérique	764	3 514
Asie-Pacifique	749	1 234
Afrique	192	202
Moyen-Orient	40	138
Total chiffre d'affaires	3 339	16 508

Le chiffre d'affaires a diminué en raison d'une baisse de la demande de tests COVID-19.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur opérationnel et par zone géographique est présentée dans la note 5.

5. SECTEURS OPERATIONNELS

Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante d'un groupe :

- qui s'engage dans des activités qui peuvent générer des revenus et des charges (y compris des revenus et des charges liés à des transactions avec d'autres composantes du même groupe) ;
- dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le directeur général du groupe afin de prendre des décisions concernant l'affectation des ressources au secteur et d'évaluer ses performances ; et
- pour lesquels des informations financières discrètes sont disponibles.

Le Groupe a identifié quatre secteurs opérationnels dont les performances et les ressources sont suivies séparément. Suite à la décision du Groupe d'arrêter les activités Microgen Bioproducts et Lab21

Healthcare en 2022, le secteur "Produits Lab21", qui est composé de ces activités, a été traité comme une activité abandonnée.

- **Primer Design**

Ce secteur représente les activités de Primer Design Ltd, qui est concepteur, fabricant et distributeur d'appareils et de réactifs pour les tests moléculaires qPCR en temps réel dans le domaine des maladies infectieuses. La société est basée à Eastleigh, au Royaume-Uni.

- **IT-IS International**

Ce secteur représente les activités d'IT-IS International Ltd, une société de développement et de fabrication d'instruments de diagnostic spécialisée dans le développement d'appareils PCR pour les sciences de la vie et l'industrie des tests alimentaires, basée à Stokesley, au Royaume-Uni.

- **Produits Lab21**

Ce secteur représente les activités de Produits Lab21, qui développait, fabriquait et distribuait une large gamme de produits de diagnostic in vitro pour les maladies infectieuses à base de protéines. Il comprend les sociétés Microgen Bioproducts Ltd et Lab21 Healthcare Ltd, toutes deux basées à Camberley, au Royaume-Uni. Ces entreprises ayant cessé leurs activités en juin 2022, ce secteur a été traité comme une activité abandonnée.

- **Groupe**

Ce secteur représente les coûts centraux du Groupe. Le cas échéant, les coûts sont refacturés aux unités opérationnelles individuelles par le biais d'honoraires de gestion.

- **Éliminations internes au Groupe**

Cette colonne présente les transactions internes entre sociétés du Groupe qui n'ont pas été attribuées à un secteur opérationnel individuel. Il ne s'agit pas d'un secteur distinct.

Le principal décideur opérationnel est le directeur général.

Dépendance à l'égard des grands clients et risque de concentration

Sur le premier semestre 2023 et le premier semestre 2022, le Groupe n'était pas dépendant d'un client particulier et aucun client ne générait des ventes représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires.

95,0 % des créances clients concernent une contrepartie avec laquelle il existe un différend contractuel, comme indiqué dans la note 18. La direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que les soldes au 30 juin 2023 soient recouvrables.

Ventilation du chiffre d'affaires par secteur opérationnel et par zone géographique

◦ Au 30 juin 2023

Montants en k€	Primer Design	IT-IS International	Total
Zone géographique			
Royaume-Uni	796	18	814
France	159	37	196
Reste de l'Europe	379	205	584
Amérique	689	75	764
Asie-Pacifique	555	194	749
Afrique	172	20	192
Moyen-Orient	28	12	40
Total chiffre d'affaires	2 778	561	3 339

◦ Au 30 juin 2022

Montants en k€	Primer Design	IT-IS International	Total
Zone géographique			
Royaume-Uni	8 446	1	8 447
France	99	23	122
Reste de l'Europe	2 606	245	2 851
Amérique	3 271	243	3 514
Asie-Pacifique	853	381	1 234
Afrique	201	1	202
Moyen-Orient	138	-	138
Total chiffre d'affaires	15 614	894	16 508

Ventilation du résultat par secteur opérationnel

◦ Semestre clos au 30 juin 2023

Montants en k€	Primer Design	IT-IS International	Groupe	Éliminations intra-groupe	Total
Chiffre d'affaires	2 778	561	-	-	3 339
Coût des ventes	-1 309	-374	-	9	-1 674
Frais de vente et de marketing	-1 281	-202	-23	-	-1 506
Recherche et développement	-1 047	-192	-	-	-1 239
Frais généraux et administratifs	-3 007	-729	-684	-	-4 420
Subventions gouvernementales	154	-29	-	-	125
Résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement selon les rapports de gestion	-3 712	-965	-707	9	-5 375
Dépréciation et amortissement	-935	-209	-33	18	-1 159
Résultat d'exploitation avant éléments exceptionnels	-4 647	-1 174	-740	27	-6 534

◦ Semestre clos au 30 juin 2022

Montants en k€	Primer Design	IT-IS International	Groupe	Éliminations intra-groupe	Total
Chiffre d'affaires	15 614	902	-	-8	16 508
Coût des ventes	-11 125	-1 670	-	297	-12 498
Frais de vente et de marketing	-2 493	-172	-222	-	-2 887
Recherche et développement	-2 996	-275	-	-	-3 271
Frais généraux et administratifs	-3 780	-520	-870	-	-5 170
Subventions gouvernementales	163	17	-	-	180
Résultat avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement selon les rapports de gestion	-4 617	-1 718	-1 092	289	-7 138
Dépréciation et amortissement	-840	-202	-15	16	-1 041
Résultat d'exploitation avant éléments exceptionnels	-5 457	-1 920	-1 107	305	-8 179

Il est à noter que, conformément à la norme IFRS 5, les résultats du secteur "Produits Lab21" pour 2022 et 2023 ont été présentés sur une ligne distincte intitulée "Résultat des activités abandonnées", qui figure sous l'EBITDA. Aussi, tous les éléments situés au-dessus de l'EBITDA ont une valeur nulle.

6. COUT DES VENTES

Montants en k€	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2023	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2022
Coût des stocks comptabilisé en charges	1 157	5 530
Variation de la provision pour stocks	-175	3 923
Frais de transport	32	42
Coût de la main d'œuvre directe de production	664	2 984
Garantie des produits	-	6
Autres charges	-4	13
Total coût des ventes	1 674	12 498

Le coût total des ventes a diminué d'une année sur l'autre, parallèlement à la réduction des ventes.

Au premier semestre 2023, la provision pour stocks relative aux activités poursuivies a diminué d'un montant net de 175 k€ (premier semestre 2022 : augmentation de 3 923 k€, principalement en raison de la provision pour stocks excédentaires associés à la baisse des ventes de COVID-19). Le stock, qui avait été précédemment provisionné, a été annulé et liquidé au cours du premier semestre 2023. Le coût est compris dans le poste "Coût des stocks comptabilisé en charges" et une reprise correspondante de la provision pour stocks a été effectuée.

La main-d'œuvre directe (y compris les charges de sous-traitance) a diminué d'une année sur l'autre en raison de la réduction de la production pour s'aligner sur la baisse des ventes.

7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Montants en k€	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2023	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2022
Autres produits d'exploitation	-	2
Total des autres produits d'exploitation	-	2
Frais liés aux acquisitions	-666	-
Frais du litige avec le DHSC	-640	-462
Frais de restructuration	-543	-
Autres charges	-13	-73
Total des autres charges d'exploitation	-1 862	-535

Les dépenses d'acquisition encourues en 2023 ont été engagées pour l'acquisition de la société Yourgene Health plc.

Les coûts du litige contractuel avec le DHSC concernent les frais juridiques et professionnels ainsi que les coûts de stockage des produits encourus dans le cadre du litige commercial en cours.

Les frais de restructuration en 2023 concernent l'ensemble du Groupe, ce dernier continuant à réduire sa base de coûts.

8. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Montants en k€	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2023	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2022
Gains de change financiers	519	2 001
Intérêts reçus des activités abandonnées	415	216
Autres produits financiers	1 060	134
Total des produits financiers	1 994	2 351
Intérêts sur les dettes de location IFRS 16	-19	-24
Pertes de change financières	-1 731	-594
Actualisation des instruments financiers	-3	-19
Intérêts versés aux activités abandonnées	-158	-86
Total des charges financières	-1 911	-723

Les gains et pertes de change sont dus à la réévaluation du passif du plan d'intéressement à long terme et des comptes bancaires et comptes courants entre sociétés du Groupe libellés en devises.

Les intérêts reçus des activités abandonnées ou versés à celles-ci correspondent aux intérêts sur les soldes des comptes courants inter-sociétés avec Microgen Bioproducts Ltd et Lab21 Healthcare Ltd.

Les autres produits financiers correspondent aux intérêts perçus sur les soldes de trésorerie.

9. PRODUIT D'IMPOT

Le taux principal de l'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni est de 25 % pour l'exercice fiscal débutant le 1er avril 2023 (2022 : 19 %). À partir du 1er avril 2023, un taux d'imposition pour petits bénéficiaires de 19 % a été introduit pour les entreprises dont les bénéfices ne dépassent pas 50 000 £.

Les comptes du premier semestre 2023 ont été calculés sur la base d'un taux d'imposition des sociétés de 19 %.

L'imposition pour les autres juridictions (principalement la France) est calculée aux taux en vigueur dans les juridictions respectives.

L'impôt du Groupe est la somme du total de l'impôt courant et de l'impôt différé.

Montants en k£	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2023	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2022
Produit/(charge) d'impôt exigible		
Impôt exigible de l'année en cours	123	-
Produit/(charge) d'impôt différé		
Impôt différé	51	2 041
Total des produits/(charges) d'impôt dans le compte de résultat	174	2 041

Le produit d'impôt de la période peut être rapproché de la perte avant impôt comme suit :

Montants en k£	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2023	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2022
Perte avant impôt	-8 313	-7 084
Impôt au taux de l'impôt britannique sur les sociétés (2023 : 19 %, 2022 : 19 %).	1 580	1 346
Effet des taux d'imposition différents des filiales opérant dans d'autres juridictions	159	61
Changement du taux d'imposition pour le calcul de l'impôt différé	272	888
Effet des dépenses non déductibles et des revenus non imposables	-40	-254
Variation des actifs d'impôts différés non comptabilisés	-1 761	-
Autres ajustements	-36	-
Total du produit d'impôt pour la période	174	2 041

10. PERTE PAR ACTION

La perte par action est calculée sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. La perte diluée par action est calculée sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation et du nombre d'actions pouvant être émises à la suite de la conversion d'instruments financiers dilutifs. Au 30 juin 2023, il n'y a pas d'instruments dilutifs en circulation.

Montants en k£	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2023	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2022
Perte nette attribuable aux propriétaires de l'entreprise	-8 348	-8 699
Nombre moyen pondéré d'actions	70 626 248	70 626 248
Perte par action (£)	-0,12	-0,12
Perte diluée par action (£)	-0,12	-0,12
<i>Perte par action des activités poursuivies (£)</i>	<i>-0,12</i>	<i>-0,07</i>
<i>Perte diluée par action des activités poursuivies (£)</i>	<i>-0,12</i>	<i>-0,07</i>
<i>Perte par action des activités abandonnées (£)</i>	<i>-0,00</i>	<i>-0,05</i>
<i>Perte diluée par action des activités abandonnées (£)</i>	<i>-0,00</i>	<i>-0,05</i>

11. STOCKS ET ENCOURS DE PRODUCTION

Montants en k£	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2023	(Audité) Exercice clos au 31 décembre 2022
Matières premières	8 977	8 562
Encours	1 947	2 854
Produits finis	3 153	3 404
Provisions pour dépréciation	-11 618	-11 793
Total des stocks et encours de production	2 459	3 027

Les stocks et encours ont diminué depuis décembre 2022. En effet, les stocks accumulés pendant la pandémie COVID-19 ont réduit ce qui devrait se traduire par une normalisation des taux de rotation.

12. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Montants en k€	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2023	(Audité) Exercice clos au 31 décembre 2022
Clients et comptes rattachés	25 209	25 485
Provision pour pertes de crédit attendues	-248	-214
Créances fiscales - Taxe sur la valeur ajoutée	8 233	8 312
Créances sur cessions d'activités	69	69
Autres créances	9	10
Total des créances clients et autres débiteurs	33 272	33 662

Le solde des comptes clients comprend une facture au DHSC émise en décembre 2020 pour 23 957 k€, qui concerne des produits livrés en 2020 et demeure impayée à la date de publication des comptes semestriels. Le recouvrement de la facture dépend de l'issue du litige contractuel.

Au cours de l'année 2021, des produits et services ont été livrés et facturés à la DHSC pour un total de 49 034 k€ (TVA comprise). Cette créance est maintenant incluse dans le litige en cours. Comme, conformément à la norme IFRS 15, ces ventes n'ont pas été comptabilisées, le produit, la créance commerciale et l'élément TVA des transactions ont été annulés. Ce traitement comptable ne modifie pas la position juridique du Groupe ni ses droits au titre du litige avec le DHSC.

Le solde des "Créances fiscales - Taxe sur la valeur ajoutée" de 8 233 k€ concerne principalement la TVA payée au Royaume-Uni sur des factures de vente faisant l'objet du litige avec le DHSC. Comme, conformément à la norme IFRS 15, ces ventes n'ont pas été comptabilisées, le produit, la créance commerciale et l'élément TVA des transactions ont été annulés, ce qui a donné lieu à un solde débiteur de TVA.

Les créances clients sont recouvrables dans un délai d'un an. Lorsque des factures sont en retard depuis plus de 90 jours, il est considéré plus probable qu'elles ne soient pas honorées et, à ce titre, ces factures sont intégralement provisionnées dans le cadre d'un modèle de perte de crédit attendue, sauf lorsque la direction a procédé à leur examen et a jugé qu'il en était autrement.

13. PROVISIONS

Le tableau ci-dessous présente la nature et l'évolution des provisions pour risques et charges pour la période allant du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023 :

Montants en k€	(Audité)			(Non audité)
	Au 1er janvier 2023	Augmentation	Réduction	Au 30 juin 2023
Provisions pour remise en état des locaux	95	3	-	98
Provisions à long terme	95	3	-	98
Provisions pour remise en état des locaux	330	-	-285	45
Provision pour litiges	157	-	-	157
Provisions pour garantie des produits	19 813	-	-	19 813
Provisions à court terme	20 300	-	-285	20 015

La provision pour garantie des produits est principalement liée à la notification par le DHSC d'une réclamation au titre de la garantie produit (voir note 18). La direction a évalué la provision pour garantie des produits lié à la réclamation du DHSC au 31 décembre 2022 et a estimé qu'elle était toujours appropriée au 30 juin 2023.

14. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Montants en k€	(Non audité)	(Audité)
	Semestre clos au 30 juin 2023	Exercice clos au 31 décembre 2022
Dettes fournisseurs	354	278
Factures à recevoir	2 154	2 035
Dettes sociales	436	455
Dettes fiscales - Taxe sur la valeur ajoutée	4	6
Autres dettes	11	13
Total fournisseurs et autres créditeurs	2 959	2 787

15. CAPITAL SOCIAL

	Montant du capital social en k£	Montant du capital social en k€	Valeur unitaire par action en €	Nombre d'actions émises
(Audité) Au 31 décembre 2022	4 053	4 708	0,07	70 626 248
(Non audité) Au 30 juin 2023	4 053	4 708	0,07	70 626 248

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le capital social de la Société, d'un montant de 4 708 416,54 €, était divisé en 70 626 248 actions d'une valeur nominale de 1/15e d'euro chacune.

Le capital social de la société se compose d'une seule catégorie d'actions. Toutes les actions en circulation ont été souscrites, appelées et entièrement libérées.

16. ACTIVITES ABANDONNEES

Au début de l'année 2022, Novacyt a initié un examen stratégique du Groupe, dont les activités de Microgen Bioproducts et de Lab21 Healthcare, afin d'étudier les avantages de conserver plusieurs entités/noms de sociétés sous l'égide du Groupe Novacyt par rapport à un modèle d'entreprise et une marque simplifiés, ce qui, selon les administrateurs, pourrait avoir plus d'impact.

En avril 2022, Novacyt a annoncé son intention de cesser les deux activités de Microgen Bioproducts et de Lab21 Healthcare. A la fin du mois de juin 2022, les sociétés avaient mis fin à leurs activités commerciales quotidiennes.

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net de l'activité Produits Lab21 a été reporté sur la ligne "Résultat des activités abandonnées" du compte de résultat consolidé.

Le tableau ci-dessous présente le détail de la perte générée par ces deux activités au 30 juin 2023 et 2022 :

Montants en k€	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2023	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2022
Activités abandonnées		
Chiffre d'affaires	-	1 349
Coût des ventes	2	-979
Marge brute	2	370
Frais de commercialisation, de marketing et de distribution	-	-300
Frais de recherche et de développement	-	-17
Frais généraux et administratifs	3	-2 839
Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels	5	-2 786
Autres charges opérationnelles	-	-173
Résultat opérationnel après éléments exceptionnels	5	-2 959
Produits financiers	15	86
Charges financières	-229	-371
Résultat avant impôt	-209	-3 244
Impôt	-	-412
Résultat après impôts des activités abandonnées	-209	-3 656

Les soldes de 2023 concernent principalement les intérêts sur les soldes des comptes courants entre sociétés du Groupe.

17. NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Montants en k€	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2023	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2022
Perte de l'exercice	-8 348	-8 699
<i>Perte des activités abandonnées</i>	-209	-3 656
<i>Perte des activités poursuivies</i>	-8 139	-5 043
Ajustements pour :		
Elimination des amortissements, dépréciations et provisions	877	2 841
Elimination des résultats de cession	89	60
Elimination des produits d'impôt	-299	-1 809
Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du fonds de roulement	-7 681	-7 607
Diminution des stocks (*)	568	7 264
Diminution des créances clients et autres débiteurs	908	3 561
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs et autres créditeurs	758	-9 069
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	-5 447	-5 851
Impôts encaissés	789	4 244
Produits financiers	-1 033	-55
Flux de trésorerie opérationnels nets	-5 691	-1 662
<i>Flux de trésorerie opérationnels des activités abandonnées</i>	-1 287	-1 589
<i>Flux de trésorerie d'exploitation des activités poursuivies</i>	-4 404	-73

(*) La variation de la valeur des stocks résulte des mouvements suivants :

Montants en k€	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2023	(Non audité) Semestre clos au 30 juin 2022
Diminution de la valeur brute des stocks	743	3 218
(Diminution)/augmentation de la provision pour stocks	-175	4 046
Total variation de la valeur nette des stocks	568	7 264

Les détails de la variation de la provision pour stocks sont présentés dans les notes 6 et 11.

18. PASSIF EVENTUEL

En 2021, le Groupe a reçu la notification d'un litige contractuel entre sa filiale Primer Design Ltd et le Ministère de la santé et des affaires sociales "DHSC" (Department of Health and Social Care) concernant des ventes de produits d'un montant de 129 125 k€, en lien avec des obligations de performance sur l'exercice 2020.

Au cours de l'année 2021, 49 034 k€ (TVA comprise) de produits et services supplémentaires ont été livrés et facturés au DHSC, qui ont par la suite été inclus dans le litige en cours. La direction a jugé que, conformément à la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients", il n'était pas approprié, à ce stade du litige, de comptabiliser en chiffre d'affaires les factures de vente adressées au client en 2021 qui faisaient l'objet du litige. Toutefois, la direction reste déterminée à obtenir le paiement de ces biens et services.

Le paiement de 23 957 k€ de factures relatives à des produits livrés en 2020 reste en suspens à la date de publication des comptes semestriels et le recouvrement de la créance dépend de l'issue du litige.

Le 25 avril 2022, des poursuites judiciaires ont été engagées par le DHSC contre Novacyt et Primer Design Ltd pour des montants payés à Primer Design Ltd d'un montant total de 134 635 k€ (TVA comprise). Ce montant correspond à 132 814 k€ (TVA comprise) de ventes de réactifs sur un montant total contesté de 154 950 k€ (129 125 k€ hors TVA comme indiqué précédemment), plus 1 821 k€ (1 517 k€ hors TVA) d'instruments q16 qui ont été ajoutés au litige. Cela porte le total des revenus 2020 en litige à 130 642 k€.

Le 15 juin 2022, Novacyt et Primer Design Ltd ont déposé un mémoire en défense contre la réclamation reçue le 25 avril 2022, et Primer Design Ltd a déposé une demande reconventionnelle d'environ 81 500 k€, intérêts et TVA compris, à l'encontre du DHSC.

Le 30 janvier 2023, Novacyt a annoncé que la Haute Cour du Royaume-Uni avait indiqué que l'audience de l'affaire opposant Primer Design Ltd / Novacyt SA au DHSC avait été programmée pour débiter le 10 juin 2024 et qu'elle devrait durer 16 jours.

Le Groupe reste déterminé à défendre l'affaire et à faire valoir ses droits contractuels, y compris à recouvrer les sommes dues par le DHSC.

La direction a examiné la situation au 30 juin 2023 et estime qu'elle reflète correctement le différend commercial actuel.

La direction et le conseil d'administration ont examiné la provision pour garantie des produits d'un montant total de 19 753 k€ comptabilisée en 2020 dans le cadre du litige avec le DHSC et ont estimé qu'elle restait appropriée au 30 juin 2023.

19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DU BILAN

Le 3 juillet 2023, Novacyt a annoncé le projet d'acquisition de la société Yourgene Health plc, qui a été finalisé le 8 septembre 2023.